

Les mesures d'atténuation : au-delà de l'évaluation des impacts, une contribution environnementale significative

Louise ÉMOND
Chargée de projets Environnement
Hydro-Québec, Québec-Canada

Louise ÉMOND : Louise Émond est détentrice d'un Baccalauréat en Géographie et d'une Maîtrise en Urbanisme. Elle travaille présentement à titre de chargée de projets-Environnement pour Hydro-Québec à la Direction Expertise technique au sein du groupe Équipement. Au cours des 15 dernières années à Hydro-Québec, elle a travaillé à la réalisation des études d'impact (de l'étape de la planification à la construction des équipements) principalement pour des projets de production d'électricité. Elle a aussi réalisé des études de modernisation, de réfection et de réhabilitation d'équipements existants, principalement au Québec méridional. Ces dernières années, elle a surtout travaillé à des projets de dérivation partielle de rivière afin d'augmenter la production d'équipement de production électrique existant et à des projets de nouveaux aménagements hydroélectriques (Grand-Mère, Toulustouc, Péribonka, complexe de la Romaine). Elle a participé à une demi-douzaine d'audiences publiques sur l'environnement. Elle a joué un rôle actif au sein du processus de communication et de participation publique de plusieurs projets au cours des quinze dernières années, tant à titre de conseillère en environnement-milieu humain qu'à titre de chargée de projets-Environnement.

Résumé : Traditionnellement les méthodologies utilisées pour l'évaluation des impacts ont plutôt tendance à adopter une approche qui surévalue les impacts. La démarche d'évaluation des impacts retenue intègre l'évaluation des impacts résiduels, soit une évaluation des impacts qui inclue l'évaluation des impacts une fois les mesures d'atténuation mises en place. Cette méthode reconnue a cependant comme effet de reléguer au second plan les efforts mis de l'avant afin d'atténuer les impacts le plus en amont possible. En effet, des efforts sont déployés afin d'atténuer les impacts dès la conception des aménagements hydroélectriques. De plus, les connaissances acquises par le biais de programmes de suivi depuis plusieurs années ont aussi permis de tirer profit de ces enseignements. C'est ainsi que des mesures ont pu être optimisées afin: d'en assurer la pérennité, d'en améliorer l'efficacité et d'adapter certaines activités terrain.

C'est par le biais de consultation des groupes concernés par le projet que le gr. Équipement et les nombreux spécialistes mandatés ont collaboré au développement de bons nombres de mesures qui ont permis de limiter, voir d'éliminer les impacts négatifs appréhendés ou d'optimiser les impacts positifs. Au fil des ans, à l'aide des résultats des programmes de suivi, tant le rendement, l'efficacité que la pérennité ont pu être améliorées. Rappelons que les mesures d'atténuation sont directement rattachées aux diverses préoccupations exprimées par les publics concernés, de même que de l'analyse environnementale effectuée par les ministères impliqués. Afin d'illustrer les plus récents développements en matière de mesures d'atténuation et d'optimisation, le projet d'aménagement hydroélectrique Péribonka (385 MW) a été retenu. C'est ainsi que parmi les principales thématiques à l'avant-plan, il faut mentionner:

- Les retombées économiques régionales (mise en place de comité, clauses de sous-traitance régionale, embauche d'une personne ressource, etc.) ;
- Les milieux humides (création d'habitats valorisés par la sauvagine, nichoirs, etc.) ;
- L'habitat du poisson (aire d'alevinage, habitat d'alimentation, frayères, obstacles infranchissables, épis, ensemencement, mise en valeur) ;
- La navigation (rampe de mise à l'eau, sentier de portage, signalisation, estacades, etc.).